

<b>REGLEMENT DU JEU « Emballez, c'est gagné ! »</b> Du 26/06/2014 au 17/07/2014 – 23/06/2014 au 17/07/2014
---

La société Manutan, Société anonyme, au capital de 16 072 720 euros, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro B 334 668 852, ayant son siège social au ZAC du Parc des Tulipes – Avenue du 21ème siècle – 95506 Gonesse cedex (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), représentée par Isabelle Dominici, en qualité de Chef de projets Marketing, dûment habilitée, organise un jeu concours intitulé « Emballez, c'est gagné ! » du 23/06/2014 au 17/07/2014 inclus.

Ce jeu se déroulera sur Internet à l'adresse suivante <http://connect.manutan.fr/mon-espace-sourire/emballez-c-est-gagne>.

### **ARTICLE 1 - Conditions de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, ayant accès à Internet et résidant en France métropolitaine et Corse, à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu concours et de leurs familles.

La participation au jeu concours est uniquement accessible par internet sur le site <http://connect.manutan.fr/mon-espace-sourire/emballez-c-est-gagne>.

### **ARTICLE 2 - Modalités de participation au jeu concours**

- se connecter sur le site : <http://connect.manutan.fr/mon-espace-sourire/emballez-c-est-gagne> entre le 23/06/2014 au 17/07/2014 inclus date et heure de connexion heure française faisant foi.
- s'inscrire au jeu :
  - o Pour les clients Manutan : remplir les champs nécessaires à l'inscription (email professionnel, mot de passe) et accepter le règlement du jeu.
  - o Pour les participants, non clients Manutan à l'ouverture du jeu : remplir l'ensemble des champs obligatoires proposés dans le formulaire d'inscription avec ses coordonnées complètes.
- valider son inscription
- répondre aux 3 questions du jeu

### **ARTICLE 3 - DUREE ET CALENDRIER**

Le jeu « Emballez, c'est gagné ! » débutera le lundi 23 juin 2014 à 11h00 GMT et finira le jeudi 17 juillet 2014 à 14h00 GMT.

Manutan se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter ce jeu à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité

ne puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tout moyen approprié.

#### **ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le jeu « Emballez, c'est gagné ! » est ouvert à tous.

Ce jeu est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants.

La participation est liée à la possession d'un compte Facebook.

Les frais de participation à ce jeu (par exemple, les frais de connexion internet pour les participants ne disposant pas d'une connexion illimitée) sont à la charge du participant.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. La participation au jeu « Emballez, c'est gagné ! » vaut acceptation de ce règlement.

#### **ARTICLE 5 – SELECTION**

Parmi les personnes qui auront participé au jeu, plusieurs gagnants seront tirés au sort par Maître HAUGUEL, huissier de justice :

- trois (3) participants seront tirés au sort pour les 3 kits emballage
- trente (30) participants seront tirés au sort pour les bons cadeaux Emballage

#### **ARTICLE 6 - LES PRIX**

Pour toute la durée du jeu, il est prévu 33 lots répartis de la manière suivante :

- 3 kits emballage d'une valeur commerciale de 63 euros TTC chacun, kit composé de
  - 1 paire de gants anti-coupure
  - 1 cutter
  - 1 dévidoir standard
  - 1 rouleau adhésif
  
- 30 bons de cadeaux Emballage offrant 10% de remise chacun, valables jusqu'au 30/09/2014, sans minimum d'achat en indiquant le code offre qui vous sera communiqué dans le panier de votre commande sur [www.manutan.fr](http://www.manutan.fr). Offre non cumulable valable sur la famille emballage.

#### **ARTICLE 7 – REMISE ET ENVOI DES DOTATIONS**

Chaque gagnant se verra avisé par courrier électronique à l'adresse communiquée lors de

son inscription dans les 72 heures du tirage au sort.

Les gagnants recevront gratuitement leur dotation à l'adresse qu'ils auront indiquée lors de leur inscription ou de leur identification sur le site Internet du jeu dans un délai approximatif de 1 semaine pour les bons de cadeaux Emballage à compter de l'annonce du gain, et de 6 à 8 semaines pour les 3 kits emballage à compter de l'annonce du gain. La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations.

En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivant la réception de sa dotation.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants.

Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier serait considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenue à sa disposition à l'adresse du jeu : Jeu Manutan « Emballez, c'est gagné ! » - ZAC du Parc des Tulipes – Avenue du 21ème siècle – 95506 Gonesse cedex pendant un délai de deux mois à compter de la fin du jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être engagée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation de la dotation attribuée.

## **ARTICLE 8 - RESPONSABILITE**

Manutan ne pourra être tenu pour responsable suite à tout problème lié au déroulement du jeu qu'il s'agisse d'erreurs humaines, de problèmes informatiques, technologiques ou de quelque autre nature.

Manutan ne serait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau et de la perte de tout type de données.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données stockées sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne à l'adresse <http://connect.manutan.fr/mon-espace-sourire/emballez-c-est-gagne> et la participation au jeu « Emballez, c'est gagné ! » se fait sous leur entière responsabilité.

Manutan pourra annuler tout ou partie de ce jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Toute tentative de participations multiples via des profils suspects (mise en place de robots) entraînera l'exclusion du participant du jeu. Sera considéré comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes autres que le pseudonyme éventuel

utilisé pour leur compte Facebook personnel, chaque participant devant participer au jeu sous son propre et unique compte Facebook.

Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

Dans cette hypothèse, Manutan se réserve le droit de ne pas déclarer vainqueurs les fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Manutan ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

Manutan se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu « Emballez, c'est gagné ! » toute personne qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du jeu.

### **ARTICLE 8 – Protection des données personnelles**

Les données personnelles collectées lors de l'inscription au jeu ou lors de l'identification permettant de voter sont nécessaires à l'organisation du jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice et pourront être utilisées pour adresser des publications électroniques de type newsletters au nom des différentes marques de la Société Organisatrice.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Jeu Manutan « Emballez, c'est gagné ! » - Avenue du 21ème siècle – 95506 Gonesse cedex.

### **ARTICLE 9 - Accès au règlement**

Le présent règlement a été déposé chez Maître HAUGUEL, huissier de justice au 14 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France.

Le présent règlement est disponible sur le site internet : <http://connect.manutan.fr/mon-espace-sourire/emballez-c-est-gagne> jusqu'au 19/08/2014 inclus.

### **ARTICLE 10 : LITIGES**

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à : Jeu Manutan « Emballez, c'est gagné ! » - Avenue du 21ème siècle – 95506 Gonesse cedex.

La société organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ses décisions seront sans appel.

La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera recevable un mois après la clôture du jeu.

#### **ARTICLE 11 – Force probante**

Les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu concours.

#### **ARTICLE 12 - Loi applicable**

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.